

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

Du 07 Février 2011

Présents : G.BLEINC ; P. CODOL ; L.CHAMOIN ; N.NAVARRO ; S.GUIGONNET ; M.HENRY ; J-M FICHBEN ; M.MINIER-ROUX ; M.MUSCARNERA ; P.PECQUEUX S.CAROTTI; M. IPLIKDJIAN; P.AUGUSTIN.

Absente : G.CARCELLER pouvoir à M.HENRY

Excusées : V.PAREGNO

1) Création et réglementation du marché hebdomadaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ◆ De créer un marché hebdomadaire
- ◆ D'adopter le règlement intérieur
- ◆ Fixe le mètre linéaire de surface à 1€

Adopté à l'unanimité

2) Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Monsieur le Maire propose au conseil de calculer la redevance en prenant le seuil de population totale issu du recensement en vigueur depuis le 01 janvier 2011.

De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu de 19.86%

Adopté à l'unanimité

3) Dénomination du parking situé Chemin du Clos et de l'espace situé devant l'Ecole Elémentaire

Suite à l'exposé de monsieur le Maire, il a été décidé :

◆ Dénommer l'espace situé devant l'école élémentaire du nom de « Espace du Souvenir Français ». **Adopté à l'unanimité**

◆ Dénommer le parking situé Chemin du Clos du nom de « Parking du 19 mars ». Suite au votre nom, **décision refusée.**

8 contre : S.CAROTTI ; M. IPLIKDJIAN ; P.AUGUSTIN; M.MUSCARNERA ; L.CHAMOIN ; N.NAVARRO ; P. CODOL ; M.MINIER-ROUX

1 abstention : P.PECQUEUX

4) **Vente des parcelles n° E 1000 de 8 m² et C 599 de 2 m² (annule et remplace la précédente délibération)**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune est propriétaire de deux parcelles de terrain situées le Cours d'une superficie de 10 m² limitrophe de la propriété de Mr RAZAFIMAHEFA Rémi et que celui-ci souhaiterait l'acquérir. L'assemblée décide d'accepter la vente pour un montant de 2 000€, celle vente sera éalisée par acte administratif, et M.HENRY, 1ère adjointe a été désignée à signer l'acte

Adopté à l'unanimité

5) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la dissolution de la SEM Porte du Var Environnement**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à voter la dissolution de la SEM porte du var Environnement

Adopté à l'unanimité

6) **Désignation des délégués au Symielec Var**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un délégué titulaire et suppléant
A été désigné Messieurs P.AUGUSTION ET P.CODOL

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 15 Février 2011
à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 15 Février 2011

Le Maire